

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le 28 septembre à 20 h 00  
Le Conseil Municipal d'Etampuis, régulièrement convoqué le 22 septembre  
s'est réuni dans la salle des fêtes sous la Présidence de Mr Jean-Claude LEBRET, Maire.  
La séance s'est tenue à huis clos.

**Etaient présents** : Mrs Jean-Claude LEBRET, Cédric BOSSE, Joël BLANCHEMIN, Jean-Claude REMY, Jean-Marie DURR, Benoît LEGER, Louis LEMARCHAND, Frédéric MAZIER, Georges TAFTAF, Paul BLONDEL Mmes Mélanie LOUVET, Maryvonne MATURA, Annie JOURDAIN

**Absents excusés** :

**Absents** : Mme Angélique RAILLOT

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Marie DURR

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

***Informations du maire :***

**1- Point de situation accident rue des Charmilles**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un accident de la circulation s'est produit sur la rue des Charmilles à Loeuilly. Un véhicule a perdu le contrôle et a fini sa course sur le toit de l'abribus. Le conducteur était seul et s'en est bien sorti.

L'accident a par contre entraîné la destruction totale de l'abribus scolaire ainsi que les éléments annexes (poteaux-panneaux).

La gendarmerie était présente, le constat a été fait, le dossier est en cours auprès des assurances. En attendant et en accord avec les assurances, la commune a procédé au déblaiement du site pour permettre aux enfants de s'y mettre en toute sécurité. Les devis ont été réalisés pour les prévisions de restauration. Un rendez-vous est prévu sur le terrain le 5 octobre 2021 avec les experts mandatés par l'assurance.

**2- Rentrée scolaire :**

La rentrée scolaire a été l'occasion de mener une campagne de sécurité routière en interne. Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Claude REMY et les deux employés du service technique ont ainsi assuré la sécurité routière autour des abribus qui concentrent le plus d'affluence (rue des Charmilles et Mairie). L'initiative a permis également de sensibiliser les parents au respect de la réglementation pour faciliter la circulation des bus scolaires.

**3- Travaux école d'Etampuis**

Monsieur le Maire informe qu'il a participé à la réalisation des travaux à l'école d'Etampuis en compagnie de Messieurs Cédric BOSSE et Jean-Claude REMY.

### **Travaux réalisés au niveau de la cantine :**

Fixation du radiateur (purge de l'installation) – recoller les plinthes en bois – changement d'ampoule dans la réserve – changement des mousseurs dans la robinetterie – traçage du circuit velo dans la cour de l'école – rectifications des portes – réparation de la porte bois – pose d'étagères.....

D'autres travaux sont prévus (prises électriques, blocs de secours...)

### **4- Montage Rayonnages bibliothèque**

Monsieur le Maire remercie Messieurs Frédéric MAZIER, Jean-Claude REMY et Georges TAFTAF qui se sont chargés du montage des rayonnages de la Bibliothèque.

### **5- Projet d'aménagement de sécurité**

La commune a fait appel au service Ingénierie du département (ancien ATD76). C'est un service d'accompagnement en Ingénierie qui est offert gratuitement aux communes. La responsable de service Madame CORRUBLE est venue faire un état des lieux sur le terrain pour s'enquérir des besoins en aménagement. La visite et la détermination des périmètres du projet se sont déroulées sur 3 sites principaux :

- 1- La rue des Charmilles à Loeuilly avec l'objectif de :
  - créer un cheminement piéton
  - créer quelques places de parking en face du cimetière
  - bien penser le croisement entre la rue des charmilles et la rue des Hêtres
- 2- La rue des Tourterelles (en face de la salle des fêtes) avec l'objectif de :
  - créer un cheminement piéton depuis l'impasse des Sarcelles jusqu'à l'école d'Etampuis.
- 3- La rue des Mésanges (en face de la Mairie) jusqu'au prolongement du lotissement le Clos Normand avec l'objectif de :
  - Crée un cheminement piéton de la Mairie jusqu'au Clos Normand.

Suite à cette visite de terrain et analyse des besoins, il a été proposé d'envisager une étude du projet dans sa globalité c'est-à-dire sur les 3 sites.

Cela ne suppose pas la réalisation des travaux sur les trois sites en même temps, mais la mise en place d'un projet mieux structuré avec une réduction du coût de la conception et certainement une meilleure visibilité dans la recherche des subventions.

La chef de service Ingénierie travaille actuellement sur la rédaction d'un cahier des charges sur lequel s'appuieront les bureaux d'études pour faire les propositions de devis en prenant en compte les trois sites.

Cette démarche permettra à la commune, en fonction de la situation financière, sur l'avis de la comptable de la trésorerie, des subventions mobilisables de décider de la planification.

Monsieur le Maire informe également, qu'au vu de la difficulté de trouver une solution en accord avec la Direction des Routes, au vu de la gravité de l'accident survenu sur l'abribus, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'il y eût les enfants; il fait le choix de mettre les stops au croisement de la rue des Charmilles et la rue des Hêtres.

Monsieur Frédéric MAZIER propose qu'il soit envisagé de mettre également des stops sur la rue des Pommiers où les excès de vitesse sont monnaie courante. Il insiste aussi pour se rapprocher des autorités compétentes (députés...), solliciter leurs attentions et les mettre face à leurs responsabilités au vu des difficultés du terrain.

L'attention du conseil est aussi attirée sur le véhicule qui stationne régulièrement sur la rue des Charmilles avant la sortie rue des Hêtres. Ce véhicule pose un réel problème de sécurité par son emplacement car l'espace n'est pas suffisant pour garantir la pleine sécurité de la circulation.

#### **6- Réfection bâtiment annexe.**

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des restaurations programmées avec l'entreprise Ternisien au niveau du bâtiment annexe ont été réalisés.

La commune a perçu la totalité du remboursement prévu à cet effet par l'assureur.

<b>Coût total de la facture de restauration acquittée</b>	<b>22 624.80 euros</b>
<b>Remboursement assureur 1<sup>er</sup> chèque</b>	<b>5308.40 euros</b>
<b>Remboursement assureur 2<sup>e</sup> chèque</b>	<b>7223.71 euros</b>
<b>Total remboursement assurance</b>	<b>12 532.11 euros</b>
<b>Coût réel de la restauration</b>	<b>22 624.80 € - 12 532.11 € = 10 092.69 €</b>

#### **7- Stores bannes - salle des fêtes**

Les stores bannes ont été installés en partie, il reste une partie dont la réalisation est prévue le 29 septembre 2021.

#### **8- Changement du sens de priorité sur la Rampe Saint Martin.**

Les différents panneaux ont été installés. La Rampe Saint Martin est désormais interdite à toutes circulations sauf pour les riverains.

## 9- Réunion avec la gendarmerie sur le conflit rue du Chasse fêtu

Monsieur le Maire informe qu'un conflit a éclaté sur les réseaux sociaux entre quelques habitants de la rue du Chasse fêtu (dans le bas d'Etampuis). Une des personnes concernées s'est rapprochée de la Mairie parce qu'elle se sentait menacer. Elle a également été voir la gendarmerie de Tôtes pour déposer une main courante.

Une réunion a donc été organisée en urgence entre : (la Gendarmerie –la Mairie – les personnes concernées sur la rue du chasse fêtu).

La gendarmerie s'est chargée de faire du porte à porte pour convier tout le monde à la réunion. Le plus grand nombre était présent.

La principale accusation était qu'une personne aurait lancé une pétition sur internet pour dénoncer les plaques d'immatriculation des véhicules en excès de vitesse. Au final, il n'y avait aucune trace de la fameuse pétition.

La situation était incompréhensible parce qu'ils s'accusaient mutuellement sans preuve de ce qu'ils avançaient. Le plus souvent les échanges, se révélaient être un vrai dialogue de sourds. Toutefois, la présence de la gendarmerie a permis de calmer la situation.

Monsieur le Maire précise qu'il a encouragé les uns et les autres à s'efforcer à vivre ensemble dans un esprit d'acceptation de chacun.

Depuis il n'y a pas eu de nouvelles plaintes.

Au passage Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Pauline EGGERS, la référente communale au niveau de la gendarmerie de Tôtes a été mutée dans une autre région. La commune a donc un nouveau référent qui se présentera le moment venu.

### ➤ Communauté de communes : Pacte Fiscal et financier

Monsieur le Maire présente le Pacte Fiscal et Financier élaboré par la Communauté de Communes Terroir de Caux pour 2021 à 2026.

Il regroupe l'ensemble des relations financières possibles au sein de la communauté de communes :

- Fonds de concours,
- L'aide pour les subventions
- Les diverses mutualisations...

Le Conseil Municipal est invité à :

- **ADOPTER** le Pacte Fiscal et Financier de la Communauté de Communes Terroir de Caux

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

A l'unanimité

- **ADOPTE** le Pacte Fiscal et Financier de la Communauté de Communes Terroir de Caux

➤ **Urbanisme : Avenant N° 1 à la convention de mise à disposition relatif à la dématérialisation**

Monsieur le Maire rappelle le conseil que l'instruction des dossiers d'urbanisme se fait dans le cadre d'une convention signée avec la commune de Petit Caux.

Il informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 toutes les communes devront être capables de recevoir toute demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. La procédure qui porte le nom de SVE (Saisine par Voie Electronique), permet aux usagers de saisir la collectivité de manière dématérialisée. Une plate-forme des autorisations d'urbanisme (PLAT'AU) va permettre aux collectivités de transmettre les dossiers aux services instructeurs de manière dématérialisée, de demander les avis aux organismes partenaires via AVIS'AU et de transmettre les mêmes dossiers au contrôle de légalité, pétitionnaire et au service de fiscalité.

Toutes ces évolutions entraînent une modification de la convention existante.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'avenant N° 1 à la convention de mise à disposition relatif à la dématérialisation.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité

**VALIDE** l'avenant N° 1 à la convention de mise à disposition relatif à la dématérialisation.

➤ **Annulation de la délibération N° 2021 -07-16 - SMAEPA (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement d'Auffay-Tôtes : Retrait**

Monsieur le Maire demande l'annulation de la délibération N° 2021 -07-16 - SMAEPA (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement d'Auffay-Tôtes). Ladite délibération porte sur le retrait du syndicat SMAEPA d'Auffay Tôtes des communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Il explique que la délibération n'a pas été acceptée par le contrôle de légalité parce que la compétence ayant été transférée, il appartient à la communauté de communes de délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité

**Annule** la délibération N° 2021 – 07 – 16 du 13 juillet 2021 sur le retrait du syndicat des communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux (Beautot, Biville la Baignarde, Etampuis, Fresnay le Long, Heugleville-sur-Scie, Saint Maclou de Folleville, Saint Denis sur Scie, Saint Victor l'Abbaye, Tôtes, Varneville Bretteville, Val de Scie et Vassonville).

## ➤ Centre de Gestion – Contrat Groupe D'Assurance des Risques Statutaires

Le Maire informe de :

- l'opportunité pour la commune d'Etampuis de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (CNRACL - IRCANTEC) garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale;
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune d'Etampuis des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les conventions susvisées devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident du travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2023  
Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...) le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 3 : Les services du Centre de Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et en place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

## ➤ Journal Communal

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour une participation active de tous dans la préparation du prochain journal à paraître pour le début de l'année prochaine.

## Questions diverses

- Monsieur Jean-Marie DURR informe que dans le cadre des travaux de fibre optique, sur la rue des Charmes, les fils sur les poteaux sont placés à des niveaux trop bas et ne permet pas le passage des gros et hauts engins agricoles. Il précise qu'il a sollicité le relèvement de la hauteur de ces fils auprès de l'entreprise qui les installait malheureusement sa demande n'a pas été entendue. Il faut s'attendre un jour à ce que ses fils soient arrachés au passage des engins.

- Monsieur Cedric BOSSE signal un vol survenu dans une habitation d'Etainpuis Village dans la nuit du jeudi à vendredi.

- Monsieur Louis LEMARCHAND demande que soit considéré et pris en compte l'entretien du chemin du réel qui est mise à part dans le programme de l'entretien communal.

➔ Monsieur le Maire s'engage à prendre en charge le chemin dans le cadre de la réfection des routes programmée pour l'année prochaine.

- Monsieur Paul BLONDEL attire l'attention sur la détérioration régulière du chemin rural en direction de la station d'épuration de Loeuilly. Les employés de la SNCF et ceux qui travaillent pour la station d'épuration sont en grande partie responsable de cette détérioration.

- D'autres exemples de détérioration de chemin sont évoqués.

➔ Monsieur le Maire précise qu'une des questions essentielles au maintien en bonne état des chemins ruraux est celui de la gestion des écoulements des eaux pluviales. Tant qu'il n'y aura pas de solution concrète et efficace, le problème se posera toujours.

- Monsieur Georges TAFTAF propose que la commune réfléchisse à l'idée d'équiper les jeunes ados en gilets jaunes pour améliorer la sécurité lors de leur cheminement vers les arrêts de bus. Il se propose de suivre le projet à la recherche des options possibles pour trouver les gilets jaunes.

Monsieur Cédric BOSSE se propose de trouver un équipement (Gilets, Brassards...) de sécurité dans son réseau des partenaires.

- Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEBOURG qui assiste au conseil et qui souhaite prendre la parole sur le projet d'installation des éoliens.

- Mme LEBOURG manifeste son mécontentement sur le projet d'installation des

Éoliennes en cours sur la commune de Bracquetuit et sur une partie de la commune d'Etampuis. Ce projet impacte considérablement sa maison ainsi que l'ensemble des propriétaires qui sont dans le secteur du projet. Le désagrément à venir est tel qu'ils auront tous le visuel sur l'ensemble des éoliennes. Elle demande pourquoi le conseil municipal tolère qu'il soit prévu l'implantation d'une éoliennes sur le territoire d'Etampuis alors que la commune avait délibéré contre tous projets d'implantation d'éoliennes.

- Monsieur Jean-Marie DURR qui, entre autres, suit de près l'évolution du projet prend la parole pour expliquer le contexte :

La présence d'une éolienne prévue sur le territoire de la commune d'Etampuis s'explique par le fait que le terrain objet de l'implantation appartient à un propriétaire privé. Toute la difficulté se trouve sur le fait que la commune ne peut pas s'opposer à l'implantation des éoliennes à partir du moment où le propriétaire du terrain a donné son accord de principe. Monsieur DURR donne également l'exemple personnel qu'il s'était opposé à la proposition de faire passer les engins de chantier du projet éolien de la commune de La Houssaye Béranger sur son chemin.

- Madame LEBOURG informe qu'elle est complètement opposée au projet du parc éolien « Bois de la Londe » et qu'elle envisage de mener toutes les actions possibles afin de stopper le projet. Elle sollicite les membres du conseil municipal à participer activement à son action.

- Elle est encouragée à poursuivre son engagement même si la commune ne dispose pas forcément des moyens nécessaires pour s'opposer complètement à un tel projet.

- Monsieur Jean-Claude REMY rappelle que les Pneus stockés, dans la cour du Presbytère attend toujours une solution.

FIN DE SEANCE : 22h 30